

COMMISSION ECB DU CNPN du 28 février 2020

Avis sur le PNA en faveur de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) 2020-2029



La présentation réalisée par Stéphanie Thienpont (société Herpétologique de France), Séverine Hubert (DREAL Auvergne Rhône-Alpes) contextualise le PNA précédent, les points forts et les manques. Ce nouveau PNA a été rédigé sur 2 ans (2018-2019).

Remarques mineures et questions :

Les membres de la commission soulignent la qualité du document, de son écriture, de sa lisibilité et de sa maturité scientifique. Un petit bémol quant à l'homogénéisation des codes couleur entre les tableaux des parties une et deux. Ceci est à amender pour faciliter la lisibilité auprès des différents publics cibles.

Concernant les démarches d'ADNe, Mme Thienpont rappelle qu'il y a eu nombre de faux négatifs. Et que ce type d'étude, sans être éludé, n'a pas été priorisé.

Des éléments sont demandés sur la gestion notamment par fauche (rehaussement de hauteur de coupe) créant une mortalité importante. Mme Thienpont précise que de nombreuses fiches de gestion vont être revues, notamment à la lumière des dernières acquisitions de connaissances sur les jeunes individus (émigrants) passant plus en temps sur le compartiment terrestre.

Recommandations :

De manière à évaluer la fonctionnalité de l'écosystème et les éventuels risques sanitaires de déséquilibres écologiques, il est recommandé de formuler une action ou une sous-action en lien avec l'évaluation de la qualité des eaux (facteurs abiotiques) et des bio-indicateurs tels que l'étude des algues (par exemple, les diatomées ou les desmidiacées) et en particulier de surveiller les cyanobactéries (notamment sur la présence de cyanotoxines dans l'eau : voir travaux d'Émilie Lance, Université de Reims).

Il est demandé de mettre plus en avant les éléments relatifs aux incidences des projets d'aménagement du territoire sur la biologie et l'écologie de la Cistude d'Europe et d'étoffer l'action relative à l'élaboration d'un guide « ERC » spécifique à cette espèce, en valorisant et en capitalisant les nombreux retours d'expériences désormais disponibles auprès des maîtres d'ouvrage. Cela comprend :

- le recueil des données de suivis spécifiques à cette espèce prévu par les maîtres d'ouvrages dans leurs dossiers d'évaluation environnementale ou prescrites par les autorités compétentes, au sein des arrêtés d'autorisation des projets. Ces données peuvent concerner le suivi et l'évaluation (1) de la dynamique des populations de cistudes concernées par les projets ou (2) de l'efficacité des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre spécifiquement pour cette espèce,
- le recueil de données effectuées directement sur le terrain et au droit des projets par la SHF (action financée dans le cadre du PNA), permettant d'évaluer l'efficacité des mesures ERC sur les populations de cistudes ciblées, et notamment des mesures compensatoires.

Avis CNPN :

Avis favorable à l'unanimité des présents, sous réserve de prise en compte des recommandations précédemment citées.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB